

(1)

**Époux ou Père**

Prénoms Mohamed-Amine

Nom<sup>(2)</sup> ZIDANE

Né<sup>(3)</sup> le 6 septembre 1991  
à heures  
à Ain Temouchent (Algérie)

Fils de<sup>(4)</sup> Saiah  
ZIDANE  
et de<sup>(5)</sup> Rahmouna  
HALLOUZ

Extrait délivré conforme à l'**acte de naissance n°**

le<sup>(6)</sup>

**Mentions marginales<sup>(7)</sup>**

L'officier de l'état civil  
Sceau<sup>(8)</sup>

**Mariage célébré à Bourges**

le 26 août 2017

Il a été déclaré<sup>(8)</sup>  
qu'il n'a pas été fait de contrat de mariage.

Extrait délivré conforme à l'**acte de mariage n°** 152

**Mentions marginales<sup>(7)</sup>**

(1)

**Épouse ou Mère**

Prénoms Sihem

Nom<sup>(2)</sup> NEZZAR

Née<sup>(3)</sup> le 7 mai 1992  
à heures  
à Bourges (Cher)

Fille de<sup>(4)</sup> Ali  
NEZZAR  
et de<sup>(5)</sup> Nadia  
GUERRAB

Extrait délivré conforme à l'**acte de naissance n°**

le<sup>(6)</sup>

**Mentions marginales<sup>(7)</sup>**

L'officier de l'état civil  
Sceau<sup>(8)</sup>

à 15 heures 00

le 26 août 2017

*Tichet*



(1) Écrire selon le cas « Époux ou Père » ou « Épouse ou Mère ».

(2) En cas de double nom de famille, ajouter « 1<sup>ère</sup> partie : ..... 2<sup>ème</sup> partie : ..... ». En outre, lorsque l'extrait est établi à partir de l'acte de naissance, compléter le cas échéant l'indication du nom par : « suivant déclaration conjointe en date du ... ».

(5) Prénoms et NOM des Parents.

(6) Ne pas compléter et signer lorsque les renseignements de l'état civil sont apportés à l'occasion du mariage et constituent l'extrait de l'acte de mariage.

(7) Inscrites sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait.

(8) Compléter ainsi la formule « qu'il n'a pas été fait de contrat de mariage » ou « qu'un contrat de mariage a été reçu le... par Me... notaire à... ».

(1)

**Extrait de l'acte de décès n°**

(2)

à

Délivré conforme aux registres, le

**Mentions marginales**<sup>(3)</sup>*L'officier de l'état civil  
Sceau*

(1)

**Extrait de l'acte de décès n°**

(2)

à

Délivré conforme aux registres, le

**Mentions marginales**<sup>(3)</sup>*L'officier de l'état civil  
Sceau*

(1)

**PREMIER.****ENFANT****Extrait de l'acte de naissance n°** 459

Le 23 février 2018

à 15 heures 31

est né(e)<sup>(2)</sup> Meliya, Meriem*ZIDANE*

du sexe

*feminin**à Melun  
(Seine-et-Marne)*

(3)

reconnu(e)<sup>(4)</sup>

Délivré conforme aux registres, le

**Mentions marginales**<sup>(5)</sup>*L'officier de l'état civil,  
Sceau***Extrait de l'acte de décès n°**

(6)

à

Délivré conforme aux registres, le

**Mentions marginales**<sup>(5)</sup>*L'officier de l'état civil  
Sceau*

(1) Indiquer les Prénoms et NOM du défunt.

(2) Écrire selon le cas : « Décédé le » ou « Décédée le ».

(3) Inscrites sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait.

(1) Indiquer la place de l'enfant dans la fratrie en tenant compte de sa date de naissance (PREMIER, DEUXIÈME, TROISIÈME...).

(2) Prénoms et NOM de famille tels qu'ils résultent de l'acte de naissance : compléter le cas échéant, l'indication du nom par : « suivant déclaration conjointe en date du... » et/ou « 1<sup>re</sup> partie : ... 2<sup>de</sup> partie : ... » en cas de double nom de famille.

(3) Dans l'hypothèse où la page relative à la mère n'a pu être renseignée (acte de naissance ou de mariage non détenu par une autorité française), la filiation

maternelle établie par désignation de la mère dans l'acte de naissance de l'enfant est indiquée dans l'extrait par : « de (Prénoms, NOM) née le... à... ».

(4) Préciser, s'il y a lieu, les date et lieu de la ou des reconnaissances et préciser, selon le cas : « par le père », « par la mère » ou « par les père et mère ».

(5) Inscrites sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait.

(6) Indiquer selon la situation « Décédé(e) le... » ou « Pré-nom, enfant sans vie, date et lieu de l'accouchement ». 13